SYTEC
TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Traiter et valoriser pour préserver

Savoir et agir pour préserver

Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Cadre juridique:

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, précise le cadre d'établissement du rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante qui émet un avis sur ce rapport.

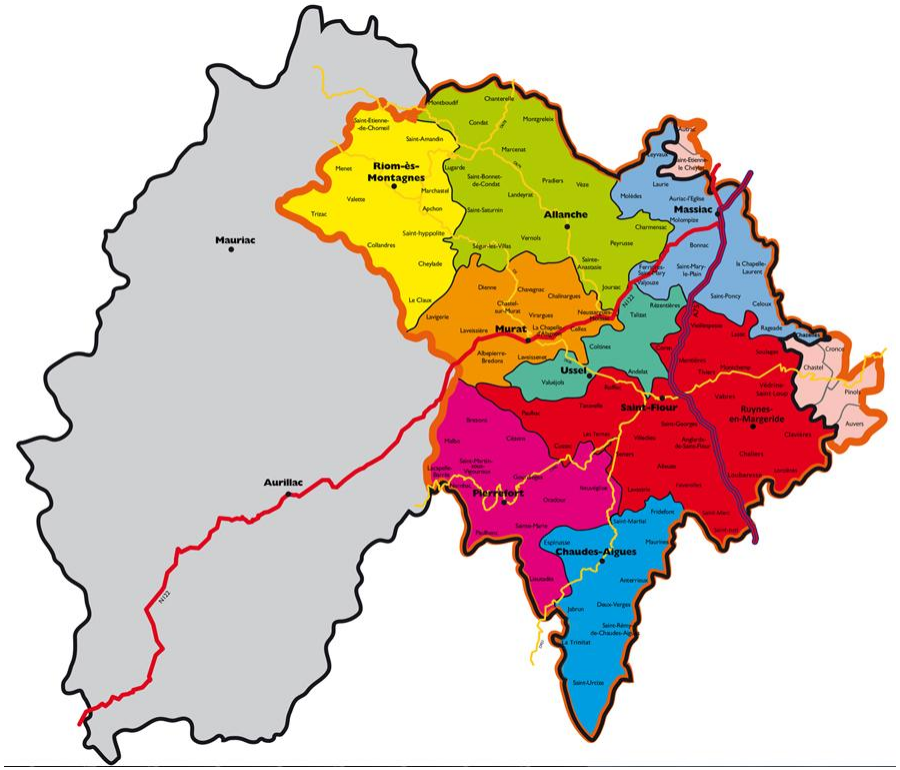

8 communautés de communes

123 communes

43752 habitants

SERVICE ENVIRONNEMENT DES CRAMADES

Syndicat des Territoires de l'Est Cantal

Pour mémoire: ORIENTATIONS 2015 pour le service environnement des cramades:

1/ ENFOUISSEMENT COMME MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES

2/ MISE EN PLACE DE FILIERES DE VALORISATION POUR LIMITER L'ENFOUISSEMENT, GARANTIR LA TRACABILITE DES DECHETS ET MAITRISER LES COUTS

- **Valorisation des déchets recyclables**
- **Valorisation des déchets professionnels et des encombrants tri et broyage**
- **Valorisation des boues et des déchets verts par Co-compostage**
- **Incitation au compostage individuel et semi collectif**

3/ PREVENTION DES DECHETS dans le cadre d'une démarche de préservation de la Biodiversité, de la ressource en eau et notre environnement :

Programme local de prévention

Partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la préservation de la ressource en eau et la lutte contre la nocivité des déchets et des pratiques

Candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro gaspillage zéro déchet » du Ministère de l'écologie, de l'environnement et du développement durable

1/ La valorisation et le traitement des déchets : des installations performantes aux normes

VALORISATION

-**Un centre de tri :** déchets recyclages

-**Une « dechetterie pro »**
avec de **nouvelles filières de valorisation**

- Une **station de cocompostage** boues / déchets verts associée à une **unité mobile** de déshydratation des boues

TRAITEMENT

- **Un quai de transfert :** investissement mutualisé

-**Une ISDND** (installation de stockage de déchets non dangereux) et ses équipements connexes (valorisation des biogaz par cogénération avec revente énergie et récupération de la chaleur) et station de traitement des lixiviats

---

23 000 tonnes de déchets par an tous déchets confondus

<u>11 millions d'euros investis</u> pour le traitement des déchets (traçabilité, limitation impacts sur milieux naturels, emplois)

Des <u>investissements fortement soutenus</u> : Etat, Ademe, Agences de l'eau, CG…

Un coût de traitement inférieur aux coûts moyens nationaux

COUT: ZOOM SUR le Budget 2015 Fonctionnement

	Dépenses	Recettes	solde
Budget Général	1 181 290,32 €	1 181 966,32 €	676,00 €
CET/Coco/DIB	1 850 980,63 €	1 853 400,92 €	2 420,29 €
Communication	126 781,57 €	133 830,10 €	7 048,53 €
Prévention	173 513,75 €	180 557,48 €	7 043,73 €
Total	**3 332 566,27 €**	**3 349 754,82 €**	**17 188,55 €**

Rétrospective de l'évolution des coûts de traitement au travers des participations

		Budget général	Prévention	Communication	Centre d'enfouissement	Mise en enfouisement base 320kg	TOTAL HORS COCO	Co-compostage	TOTAL GENERAL
	Participations 2015	5	1,5	1	11,72 +12,80 soit 24,52 euros		32,02	6,58	38,6
SYTEC	Total 2014	0,5	1,83	1,5	15,39	12,8	32,02	1	33,02
	Total 2013	3,01	2,4	1,81	12	11,2	30,42	1	31,42
	Total 2012	3,41	2	1,81	12	11,2	30,42	1	31,42
	Total 2011	9,3	1	1,25	7,42	11,2	30,17	0	30,17
	Total 2010	12,81	1	1,25	5,17	9,6	29,83	0	29,83
TERRITOIRES VOISINS a 110 € HT /tonne					36,96 euros				
TERRITOIRES VOISINS a 130 €HT /tonne					43,68 euros				

Soit une augmentation de 6.1% en 5 ans hors cocompostage

(pour mémoire: travaux réalisés: optimisation centre de tri, extension CET avec valorisation biogaz, traitement des lixiviats, lutte contre les nuisances, acquisition compacteur à déchets…)

A titre de comparaison:
En 2014, une tonne enfouie au syndicat
coute en moyenne 73.66 euros HT et 77 euros TTC

chets non dangereux NI			kg/an/hab
OMA	OMR		267
	Collecte sélective		53
			31
		Total OMA	351
	Déchets verts + déchets occasionnels		76
			47
			8
			33
			4
			9
		Total DV + DO	177
		Total DMA	528

Pour réduire, il faut agir!

Réduction des déchets à la source et préservation de la ressource en eau et de biodiversité

Pourquoi la prévention ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

2010 : Le Syndicat a contractualisé avec l'Ademe
pour un programme local de prévention (aide = 60 000/an)

2015: dernière année du programme local

Engagements atteints et même dépassés

Rappel des obectifs

7% de déchets produits en moins en 5 ans

15% de déchets enfouis en moins

Moins de nocivité des déchets

Avoir une connaissance des coûts

Savoir, agir, Préserver

- Un partenariat avec l’Ademe : 60 000 euros/an
- Un partenariat avec l’Agence de l’eau Adour Garonne : de 25 000 à 30 000 euros/an
- Un accompagnement d’Eco Emballages : 25 000 à 30 000 euros/an
- Un accompagnement « compostage »: CD + Ademe

Actions auprès des collectivités et pros

- Les collectivités : démarches « communes engagées pour moins de déchets » : compostage partagé, mise à disposition d'autocollants stop pub, installation de points de collecte des piles et des textiles…

- Les associations : création d'outils (bacs, kit de com….), accompagnement

Remise de gobelets lavables

Visite des installations

Zoom sur l'Eco manifestation: gobelets réutilisables: dotation de 3 coms coms en gobelets lavables pour mise à disposition

- Les professionnels locaux du secteur sanitaires et social (Hôpitaux, maisons de retraite, cliniques…) compostage, réduction de l'usage des phytosanitaire, détournement des déchets

- **Les commerçants, artisans et entreprises, établissements de tourisme et organismes de formation (lycée pro…):**

- action dans le cadre du partenariat CCI et CMA compostage, réduction de l'usage des phytosanitaires, détournement des déchets,
- nouveau partenariat avec la CAPEB
- contact avec la FFBTP (organisation d'un ptit déj sur le thème des déchets)

Objectif: nouveau partenariat et développement des nouvelles filières

Ptit déj avec la FFBTP
et visite installations

Saint-Flour → Vivre sa ville

ON SE MET AU VERT ■ Des artisans en visite sur la plateforme des déchets pros, ouverte aux Cramades

Gestion des déchets : fini le chantier !

Pour éviter l'enfouissement de déchets sur les chantiers ou même leur dépôt dans des décharges sauvages, le syndicat des Cramades a mis en place une plateforme spécialement dédiée aux déchets professionnels. Un service que les adhérents de le Capeb ont pu découvrir jeudi dernier, sur le site des Cramades, lire solution qu'attendait de nombreux artisans.

Simone Pacher

Depuis quelques années, le syndicat des Cramades a mis en place une plateforme, le syndicat des Cramades a mis en place une plateforme, accompagner les entreprises qui souhaitent améliorer la gestion de leurs déchets. Mais aussi informer les artisans sur les moyens leur, dans une démarche environnementale, de leur assurer l'abondon des déchets dans les décharges sauvages. Autant de pratiques dangereuses qui ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. Qu'il s'agisse de la pollution des sols (contaminés par les métaux lourds, hydrocarbures, solvants, amiante, peintures, colles, produits toxiques et risque d'incendie), de l'eau (risque d'eau polluée, infiltration dans les nappes phréatiques, épidémiologiquement des traitements en station d'épuration) et des risques pour la faune et la flore locales ainsi que pour la santé publique.

Des conséquences sur les sols, l'air, l'eau…

Pour ne pas en rester à ce constat, le syndicat des Cramades a voulu accompagner les entreprises qui souhaitent améliorer la gestion de leurs déchets. Mais aussi informer les artisans sur les moyens leur, dans une démarche environnementale, de leur assurer l'abondon des déchets dans les décharges sauvages. Autant de pratiques dangereuses qui ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. Qu'il s'agisse de la pollution des sols (contaminés par les métaux lourds, hydrocarbures, solvants, amiante, peintures, colles, produits toxiques et risque d'incendie), de l'eau (risque d'eau polluée, infiltration dans les nappes phréatiques, épidémiologiquement des traitements en station d'épuration) et des risques pour la faune et la flore locales ainsi que pour la santé publique.

Un service qui tient à rétablir la vérité sur le sujet. Et pour cela, le syndicat des Cramades a mis en place une plateforme spécialement dédiée aux déchets professionnels.

Actions auprès des habitants

- Les **jeunes** :

Animations et sensibilisation des enfants dans le cadre du partenariat avec IEN

- **scolaire dans le cadre d'un partenariat avec l'IEN)**
- **périscolaire**
- Centres de loisirs
- Collèges, lycées…

+ création d'outils pédagogiques enfants/familles: la malle Cantal'eau et les 4 kits de la malle pour les professeurs

Remise de la Malle Cantal'eau à l'IEN

Animations

Championnat inter collèges

Visite des installations

- Les particuliers: animations Compostage, Jardinage au naturel, don, réparation, échange (Emmaus, bourses, Trocs t trucs…), revalorisation des textiles (collectes ponctuelles….), utilisation de produits moins nocifs (ateliers produits au naturels…), éco-consommation, utilisation du Stop pub, utilisation des couches lavables (stands au forum bébé arrive, ateliers lingettes, couches, liniment….)

L'action spécifique Habitat collectif: 3 bailleurs sociaux engagés, développement du compostage partagé

Visite potagers au naturel

Stands compostage et jardinage au naturel

Troc t trucs

Collecte de textiles

Atelier couches, lingettes, liniment Forum bébé arrive

Mise en place compostage partagé

Déchets : Les chiffres clés

Gisement	Tonnage initial (2010)		Potentiel d'évitement en année 5		Année de ref (2010) pop44599		N+1 (2011)pop 44262				N+2 (2012) pop 44048				N+3(2013) pop 43998				N+4(2014) pop 43752				N+5(2015) pop 43634			
					Résultat		Résultat				Résultat				Résultat				Résultat				Résultat			
	En tonne	En Kg/hab.	En tonne	En Kg/hab.	En tonne	En Kg/hab.	En tonne	En Kg/hab.	Dif année 1 (T)	Dif année1 (kg/hab)	En tonne	En Kg/hab.	Dif année 1 (T)	Dif année1 (kg/hab)	En tonne	En Kg/hab.	Dif année 1 (T)	Dif année1 (kg/hab)	En tonne	En Kg/hab.	Dif année 1 (T)	Dif année1 (kg/hab)	En tonne	En Kg/hab.	Dif année 1 (T)	Dif année1 (kg/hab)
Ordures ménagère résiduelle (poubelle grise)	13625	**305,49**	x	x	13625	**305,49**	13150	297,1	**-474,3**	**-8,39**	12487	283,5	**-1137.8**	**-25.5**	11895	270,4	**-1730**	**-35,14**	11991	274	**-1634**	**-31,43**	11635	267	**-1990**	**-38,84**
Recyclables (bac jaune ou bac jaune et bleu)	2160	**48,43**	x	x	2160	**48,43**	2185	49,4	**25,04**	**0,93**	2262	51,4	**102.1**	**2.27**	2332	53,01	**173**	**4,58**	2362	54	**202**	**5,55**	2301	52,7	**141**	**4,31**
Recyclables (verre)	1219	**27,33**	x	x	1219	**27,33**	1286	29,0	**66,6**	**1,72**	1440	32,7	**221**	**4.7**	1281	29,12	**62**	**1,79**	1359	31,1	**140**	**3,72**	1372	31,5	**153**	**4,12**
Total OMA:	17004	**381,25**	-1227	-27,51	17004	**381,25**	**16621**	**375,5**	**-382,7**	**-5,74**	16189	364	**-814**	**-18.5**	15508	352,5	**-1495**	**-28,77**	15711	359	**-1293**	**-22,16**	15308	351	**-1695**	**-30,41**
									résultat Tonnes		-5%				-10%				-8%				-11%			
									résultat T/hab		-4,7%				-8,2%				-6,2%				-8,7%			
										Objectifs :	16829	377,34	-174,5	-3,91	16399	367,69	-604,9	-13,56	16222	363,7	-781,9	-17,53	15814	362,4	-1190	-26,6
										Objectifs % :	-1%				-3,50%				-4,50%				-7%			

En 5 ans :

8 % de déchets produits en moins/an/hab (ent enant compte de l'évolution de la population)

Point d’orgue de l’année en matière de prévention

Labellisation Territoire Zéro gaspillage zéro déchet par le Ministère de l’écologie, de l’environnement et du développement durable

BILAN dU Recyclage

Déchets recyclables collectés par les coms coms

Communauté de Communes	2014		2015	
	Recyclables	Journaux magazines	Recyclables	Journaux magazines
CC Saint-Flour	1 005,310		1 042,600	
CC Margeride Truyère	36,860			
CC Gentiane	62,720	137,120	61,640	129,360
CC Murat	104,760	146,280	101,600	143,040
CC Cézallier	37,180	70,720	38,160	73,560
CC Massiac	245,900		229,960	
CC Pierrefort	211,960		198,080	
CC Planèze	148,340		135,480	
CC Caldagués Aubrac	130,740		128,030	
Sous total	1 983,770	354,120	1 935,550	345,960
TOTAL		2 337,890		2 281,510

Bilan pluriannuel du recyclage

	1/ TONNAGES REVALORISES EN SORTIE DE CENTRE DE TRI					Soutiens Eco emballages hors communication
	acier	aluminium	cartonnettes	ELA	Flacons plastiques	
2008	22,48	cf 2009/2	118,54	21,76	46,9	62594,3
2009	45,24	3,22	51,02	0	93,5	83142,93
2010	63,665	3,81	190,565	43,64	106,5	149888,65
2011	67,45	6,7	301,4	39,18	158,64	256359,94
2012	80,32	8,02	562,76	37,48	144,42	420000
2013	87,46	7,2	556,32	41,08	145	416420,37
2014	72,82	7,263	607,351	22,8	136,419	env 400 000
2015	85,765	7,53	679,182	23,28	139,145	

2/ Tonnage de verre trié et transporté vers la verrerie

Année	Verre en tonnes
2008	1306,3
2009	1275,72
2010	1219,18
2011	1285,6
2012	1441,28
2013	1281,06
2014	1385,64
2015	1372,46

TAUX MOYEN DE RECYCLAGE des emballages à l'échelle du Syndicat :
57.70% en 2013 - 54.95% en 2014

Refus de tri

	% Refus de tri							
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% d'erreurs	23,7	20,11	17,63	18	12,2	13,9	14,97	15.77

2015 : 17.98 %

3/ Journaux magazines triés sur le centre de tri

	JOURNAUx	Soutien eco folio
2008	648,85	11957,75
2009	518,75	9852,5
2010	861,45	22826,32
2011	1022,55	27118,4
2012	1036,2	37025,15
2013	1017,05	36942,98
2014	900,15	33542,71
2015	estim 930	

4/ Gros Cartons : environ 380 tonnes

TOTAL GENERAL DECHETS RECYCLES (emballages, Journaux, cartons, verre) : 3 635 tonnes

BILAN : VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Enfouissement ISDND

Zoom sur l'exploitation de l'ISDND

1/ TRAÇABILITÉ

ADMISSION DES DECHETS

-Contrôle de quantité du chargement : pont bascule sur site

Contrôle annuel sur pont bascule effectué par un organisme extérieur

- Contrôle de qualité du chargement :

-Contrôle visuel : seuls sont admis au centre d'enfouissement les déchets en provenance du territoire du Syndicat et admis en CET de classe II (pas de déchets d'amiante …)

- Contrôle de non radioactivité du chargement

- Contrôles annuels sur portique et détecteur portatif effectués par un organisme extérieur
- Procédure en cas de déclenchement connue des agents

-Fiche d'admission préalable : tout utilisateur du site doit remplir préalablement à sa demande de dépôt une fiche d'admission préalable ; toutes les livraisons sur site se doivent d'être conformes à ces déclarations sous peine de refus d'admission

-Tenues de registres d'admission et de refus (date, producteur de déchets, transporteur, poids du chargement, résultats des contrôles…)

- Registres remplis et vérifiés avec une périodicité hebdomadaire puis conservés

-Délivrance d'une attestation de dépôt signée par le déposant et d'un ticket de pesée

Tickets délivrés par l'agent d'exploitation, un exemplaire conservé par nos soins

2/ LE STOCKAGE

-Casier d'enfouissement organisé en alvéole

-Compactage des déchets

Les déchets sont compactés le jour de leur arrivée sur site, et ce afin de limiter les envols.

3/ Le contrôle et le traitement des effluents pour maîtriser l'impact environnemental du site

- Réalisation des mesures de contrôle des rejets

du centre d'enfouissement technique
(analyse des biogaz et des fumées de la torchère,
analyse de la qualité des eaux superficielles,
souterraines, pluviales et des lixiviats)
Conformément à l'arrêté préfectoral
portant autorisation d'exploiter le site,
le syndicat réalise les campagnes
de mesures selon les périodicités prévues.

Tableau 2-a : Programme analytique de suivi des rejets liquides et des eaux sur l'ISDND des Cramades

Suivi	Paramètres	Périodicité
Liviviats	Débits ancienne décharge et casier n°1 pH, MES, COT, DCO, DBO5, Ammonium, Phosphore, métaux totaux (arsenic, cadmium, chrome, plomb, mercure, cuivre, chrome, chrome hexavalent, nickel, zinc, chlorures, manganèse, étain, fer, aluminium), Fluor et composés (en F), cyanures libres, hydrocarbures totaux, composés organiques halogénés (AOX ou EOX).	mensuelle trimestrielle
Eaux superficielles	Débit du ruisseau de Vendèze pH, MES, COT, DCO, DBO5, Ammonium, Phosphore, métaux totaux (arsenic, cadmium, chrome, plomb, mercure, cuivre, chrome, chrome hexavalent, nickel, zinc, chlorures, manganèse, étain, fer, aluminium), Fluor et composés (en F), cyanures libres, hydrocarbures totaux, composés organiques halogénés (AOX ou EOX). *(prélèvements en amont et en aval du rejet des lixiviats)*	annuelle annuelle
Eaux souterraines	Niveau statique pH, COT, phénols, métaux totaux (arsenic, cadmium, chrome, plomb, mercure, cuivre, chrome, chrome hexavalent, nickel, zinc, manganèse, étain, fer, aluminium), hydrocarbures totaux	semestrielle semestrielle
Bassin Eaux Pluviales	pH, température, résistivité	semestrielle

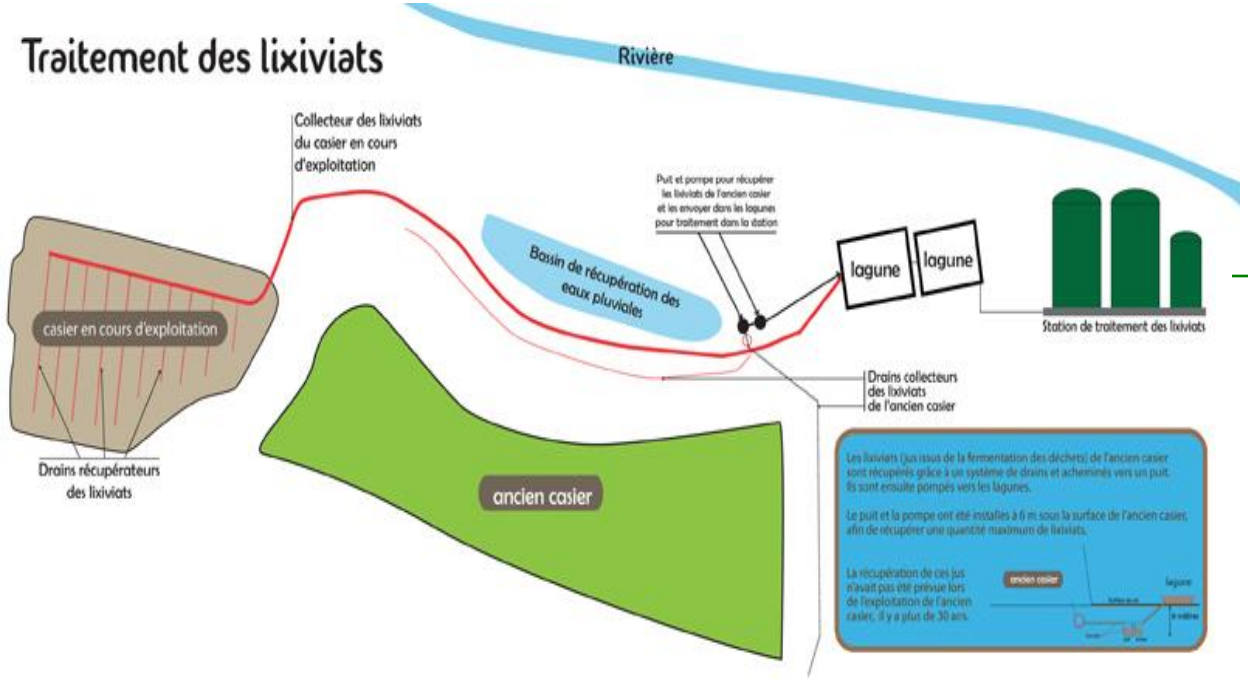

Le procédé de traitement se résume comme suit :

- 2 lagunes où sont collectés les lixiviats à traiter.
- Dans les deux grandes cuves, une unité de traitement de type réacteur biologique constituant la phase biologique qui permet de dégrader les pollutions organiques et azotées et de piéger certains éléments par nitrification
- Les deux petites cuves traitent à la suite la pollution carbonée par un filtrage mécanique via du charbon actif et des filtres en céramique : c'est l'unité d'ultrafiltration en sortie de biologie qui permet de séparer l'eau traitée et les boues, et le traitement de finition par absorption sur charbon actif qui permet de piéger la pollution résiduelle.

5/La collecte et le traitement du biogaz

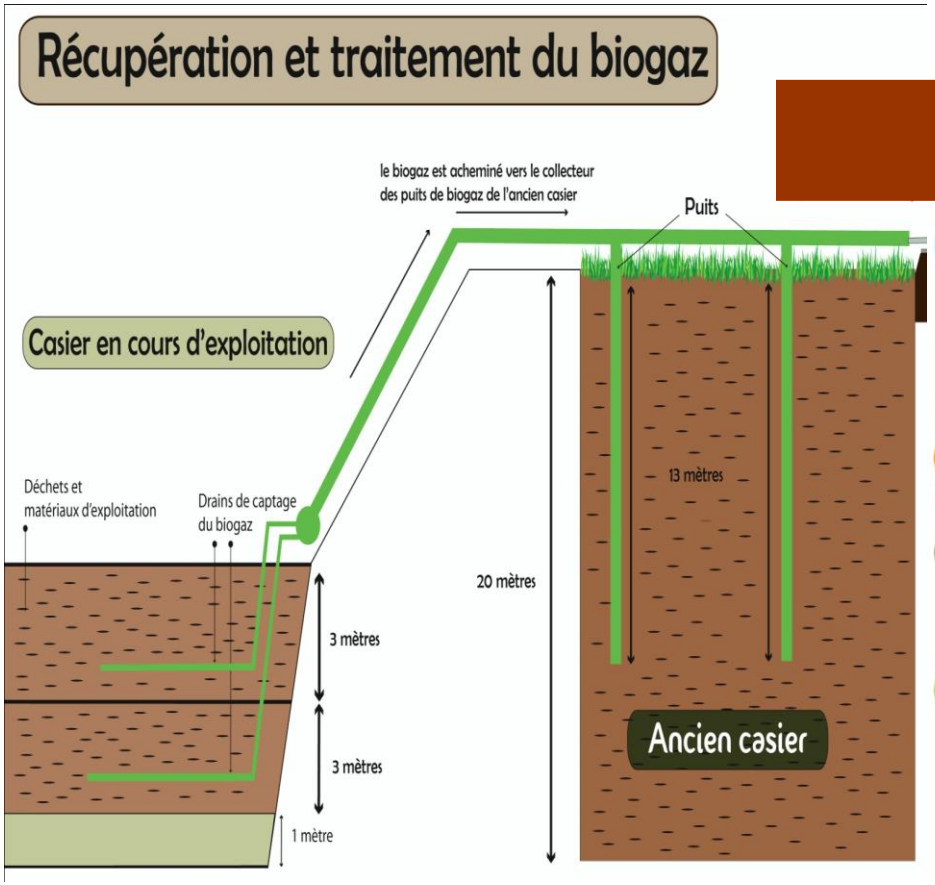

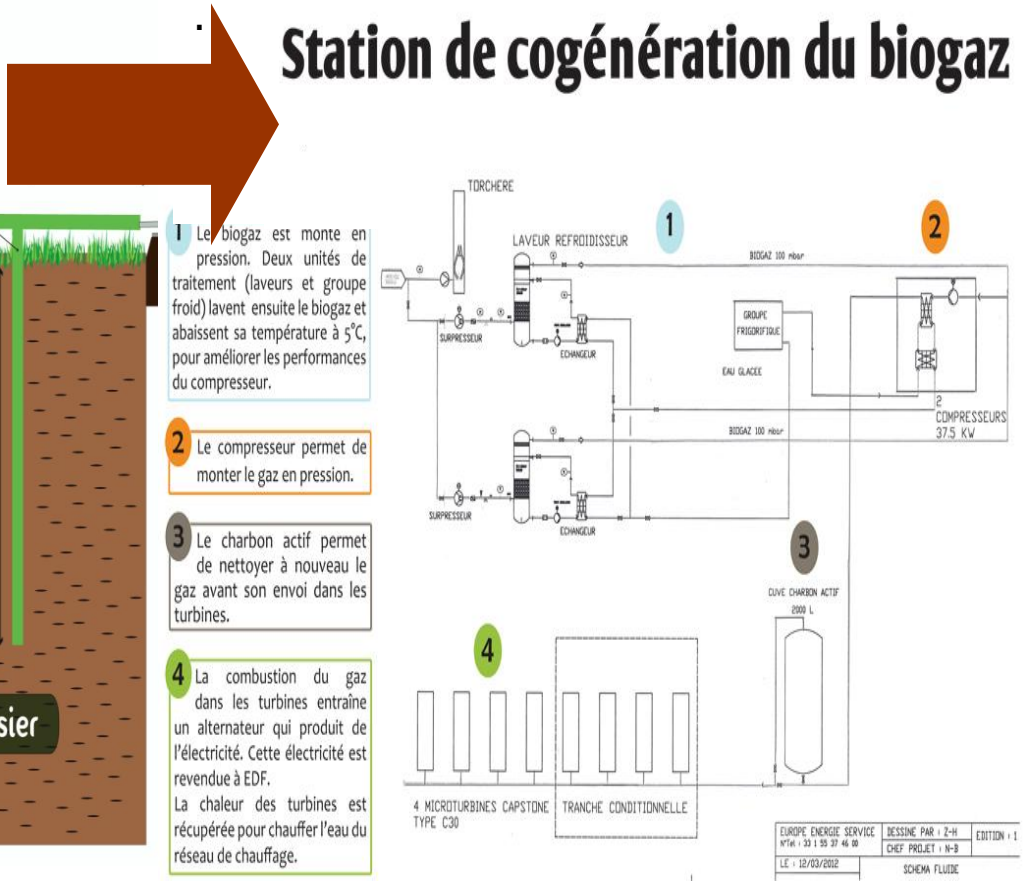

Evolution des tonnages de déchets traités sur l'ISDND et la plateforme de tri des DIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Non valorisables	1002,97	1509,04	1556,71	1374,66	1240,76	1601,91	1425,92	1424,24	1671,46
DIB	520,719	588,46	572,74	982,7	1172,13	568,82	781,29	629,41	548,67
Déchets verts	674,05	431,81	451,21	487,07	678,74	1880,67	2220,67	1252,39	0
Gravats	866,86	802,79	1771,23	1106,07	1797,98	2015,27	1117,14	282,34	199,72
Bois	273,421	184,16	226,4	175,79	252,84	1159,91	1241,97	1315,2	1428,85
Déchets non conformes							141,66	67,52	53,06
Total	**3338,02**	**3516,26**	**4578,29**	**4126,29**	**5142,45**	**7226,58**	**6928,65**	4971,1	3901,76

A ces données, s'ajoutent pour l'année 2015 :

0.98 tonnes de bâches agricoles

2.96 tonnes de ficelles filets

413.86 de refus de tri

Ordures ménagères collectées par les communautés de communes

Communauté de Communes	2014	2015
CC Saint-Flour	4 242,400	4 365,920
CC Margeride Truyère	164,340	
CC Gentiane	1 420,140	1 316,040
CC Murat	2 792,180	2 685,240
CC Cézallier		
CC Massiac	942,340	940,400
CC Pierrefort	914,860	880,000
CC Planèze	800,360	745,120
CC Caldagués Aubrac	636,140	615,820

Bois

Communauté de Communes	2014	2015
CC Saint-Flour /Margeride	256,500	275,480
CC Margeride Truyère		
CC Gentiane	182,560	171,090
CC Murat	299,360	325,820
CC Cézallier	120,200	112,940
CC Massiac	133,900	163,800
CC Pierrefort	108,340	126,320
CC Planèze		
CC Caldagués Aubrac		

Déchets non valorisables

Communauté de Communes	2014	2015
CC Saint-Flour / Margeride	297,240	170,620
CC Margeride Truyère		
CC Gentiane	211,240	148,260
CC Murat	364,380	256,160
CC Cézallier	84,180	57,760
CC Massiac	170,520	131,060
CC Pierrefort	99,740	83,200
CC Planèze		
CC Caldagués Aubrac		

DIB

Communauté de Communes	2014	2015
CC Saint-Flour / Margeride	20,220	99,840
CC Margeride Truyère		
CC Gentiane	5,940	65,940
CC Murat	27,060	128,240
CC Cézallier	3,520	24,520
CC Massiac	9,940	62,960
CC Pierrefort	2,860	40,420
CC Planèze		
CC Caldagués Aubrac		

La plateforme **de co-compostage**

Traiter et valoriser pour préserver
www.syndicatdescramades.fr

SYNDICAT DES CRAMADES
Traitement des déchets Nord-Est Cantal

1 Les déchets verts

Ils sont récupérés par les Cramades, puis stockés et broyés sur site.
Certains vont être mélangés aux boues de station, et d'autres seront compostés seuls.

2 Les boues

Elles sont issues de l'assainissement collectif, des stations d'épuration, des lagunes, et des décanteurs digesteurs. Elles sont collectées à la demande des communes et prétraitées sur place. Elles sont partiellement déshydratées et transportées ensuite sur le site des Cramades, grâce à une station mobile de déshydratation. Elles sont entreposées dans le bassin à l'intérieur du bâtiment.

3 La zone de mélange

Sur la plateforme, les boues sont mélangées à des déchets verts structurants dans une mélangeuse. Le lot est placé dans un box de fermentation fermé.

4 La fermentation

Cette phase dure 4 semaines.

Elle permet **l'hygiénisation du produit** : ce traitement grâce à la montée en température (pouvant atteindre 70° à 80°C) supprime la charge en micro-organisme du produit (virus, bactérie, champignon, protozoaire, ver). Elle est réalisée dans un bâtiment complètement hermétique. Un box est rempli sur 2m50 de hauteur.

5 Les biofiltres

L'air vicié (air chaud, entre 60 °C et 80 °C) est envoyé dans les biofiltres. Il s'y produit une réaction chimique entre la couche de basalte (10 °C) et le sulfure d'hydrogène (présent dans l'air vicié). L'air est débarrassé de ses mauvaises odeurs et peut être rejeté dans l'air ambiant.

6 La maturation

Cette phase dure 4 semaines.

Le produit sera stabilisé dans les box dédiés à cette phase de maturation.

7 Le stockage et le passage au crible

Pendant 8 semaines, les deux composts réalisés seront stockés séparément sur une plateforme extérieure.
Ils seront ensuite passés au crible séparément.

Traitement de l'air sur la plateforme

L'air non vicié issu de la zone de circulation est aspiré et réinjecté dans les box de fermentation pour aérer le produit en cours de fermentation.

L'air vicié issu de la zone de mélange et des box de fermentation est aspiré et réinjecté dans les biofiltres.

Action financée avec le concours de :

ADEME 435 260 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne 62 406 €
Agence de l'Eau Adour Garonne 367 231 €
Ministère Agriculture FEADER 60 000 €
Conseil Général du Cantal 141 931 €

Nouveaux services : Cocompostage- DIB
Comparatif par rapport aux coût prévisionnels

CHARGES A CARACTERE GENERAL	isdnd Enfouissement	tri DIB	cocompostage	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	611 008,82 €	17 150,00 €	101 450,00 €	729 608,82 €
Dépenses réalisées	590 154,55 €	30 950,70 €	97 859,05 €	718 964,30 €

CHARGES DE PERSONNEL	isdnd Enfouissement	tri DIB	cocompostage	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	82 029,36 €	60 624,00 €	58 390,00 €	201 043,36 €
Dépenses réalisées	71 528,35 €	56 643,27 €	63 326,40 €	191 498,02 €

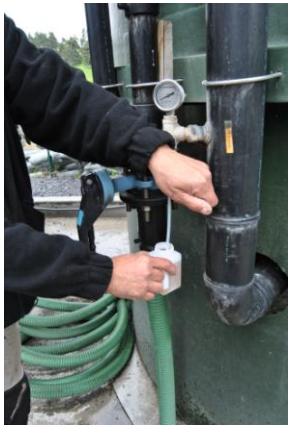

Boues/déchets verts

- 3319.95 tonnes de déchets verts récupérés en 2015
- 793.500 tonnes récupérés en 2015